

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

7 mars 1996 - n° 1248
Hebdomadaire romand
Trente-troisième année

En retard d'une guerre

Quand la France avait une armée de professionnels, cette armée était suisse pour une bonne part, forte des régiments *capitulés* de mercenaires helvétiques. Puis la Révolution française découvrit le volontariat (« Ô soldats de l'an deux! ... Ils chantaient, ils allaient/L'âme sans épouvante/Et les pieds sans souliers»). Ensuite la levée en masse donna à Napoléon les moyens de dominer l'Europe. Le XIX^e et le XX^e des Etats-nations, dans une fantastique emprise renforcée sur les individus, généralisa la conscription obligatoire, aboutissant aux inouïs sacrifices humains des deux guerres mondiales. La décision du président de la République française de renoncer à la mobilisation générale et au recrutement militaire de tous les Français a donc une portée historique qui dépasse les frontières de l'hexagone.

En Suisse la remise en question française a été promptement évacuée. On a fait remarquer que le président français avait tiré la leçon des difficultés d'organiser un corps expéditionnaire en Irak ou en Bosnie et qu'il voulait se doter d'une force d'intervention efficace. La Suisse en raison de sa politique de neutralité, même assouplie, ne saurait envisager de telles missions. Enfin, même si la conscription obligatoire n'a pas été inventée par la Suisse, elle a chez nous sa spécificité; «tout Suisse est astreint au service militaire», article constitutionnel; et elle a donné lieu à des transpositions lyriques «chaque enfant naît soldat» ou pratiques, fusil et équipement à domicile. L'armée serait l'expression forte du lien fédéral. Une fois ces rappels faits, plus besoin, nous dit-on, d'analyser la nouvelle doctrine française.

Pourtant nous avons avec la France une longue frontière commune. La capacité militaire de ce voisin fait partie des données stratégiques que nous devons mettre à jour. Mais de surcroît la décision française a pris en compte la modification fondamentale de la défense territoriale. Elle repose d'une part sur un acte de foi en la construction européenne et la réconciliation franco-allemande. D'autre part, elle exclut l'idée que des bataillons, nombreux comme des sauterelles, puissent déferler sur la France: les armées russes ont reculé de plusieurs centaines de kilomètres; elles ne sont pas en situation de rouler jusqu'à l'Atlantique: la

dissuasion nucléaire subsiste. La défense du territoire n'exige donc plus l'intervention massive à la frontière des effectifs drainés par une mobilisation générale.

En Suisse, Armée 95 n'a été qu'un allègement du paquetage. Nous nous en tenons encore au principe de la défense du territoire, conjuguant effectifs massifs et armement lourd à mobilité forte. Nous nous sommes exemptés de toute révision stratégique, sous prétexte qu'il faut savoir prévoir, même l'improbable ou l'imprévisible.

Le problème d'une armée professionnelle n'est pas pour autant d'actualité immédiate, mais bien celui des modalités de la conscription. En gros elle repose sur le schéma suivant. Compte tenu d'une population recrutée très hétérogène, comment la couler dans un même moule et lui faire acquérir des connaissances et des automatismes limités. Le renversement total des perspectives serait de partir de l'hétérogénéité du recrutement (à maintenir) pour chercher après quelques semaines de travail en commun comment exploiter au mieux les aptitudes ou les motivations. La voie militaire pourrait être valorisée par l'acquisition de connaissances plus poussées qu'actuellement. Parallèlement la coopération technique demeure une voie importante. Certes, pour être efficace, elle exige une formation professionnelle pointue, un encadrement, des structures d'accueil. Mais le recrutement-orientation serait l'occasion de la mise au point de cette préparation logistique, les missions pouvant être accomplies plus tard et non pas immédiatement à vingt ans. Même si, avec le plus grand soin, il faut éviter toute apparence de corvée ou de marché gris, des tâches intérieures sont envisageables dans la mesure où elles ne peuvent être accomplies, faute de financement.

L'obligation de servir est la reconnaissance forte d'appartenance à la nation. Mais l'exclusif service militaire n'apparaît plus adapté quant aux effectifs et au coût à la situation stratégique européenne. Le recrutement vécu en commun par une classe d'âge devrait être une sorte d'orientation générale débouchant, pour utiliser une image scolaire, sur la voie militaire, sur la coopération technique à l'étranger ou sur des missions intérieures.

Difficile, mais nécessaire révision de la monoculture militaire. AG

Pauvres riches rançonnés

LES INÉGALITÉS SE CREUSENT

Etats-Unis

En 1978, 1% de la population détient 22% de la fortune; en 1992, 42%.

Grande-Bretagne

En 1977, les 20% des contribuables situés au sommet de l'échelle des revenus gagnaient 4 fois plus que les 20% du bas de l'échelle. En 1991, les plus riches gagnent 7 fois plus que les plus pauvres.

Zurich

La répartition des revenus est restée relativement équilibrée au cours de l'après-guerre. Au début des années 80, on commence à observer une tendance à la concentration vers le haut de l'échelle des revenus: en 1983, le dixième le plus riche gagne 37 fois plus que le dixième le plus pauvre; en 1991, 48 fois plus.

(jd) Le Conseil fédéral ne veut pas toucher à l'impôt fédéral direct (IFD). Il rejette aussi bien l'initiative de l'Union suisse des arts et métiers – suppression pure et simple de l'IFD – que le contre-projet d'une commission du Conseil des Etats – allègement de l'IFD et augmentation compensatoire de la TVA. Décision de la chambre des cantons au cours de la présente session.

La fiscalité directe n'a pas bonne presse. C'est qu'elle touche très visiblement et donc douloureusement le contribuable lorsque ce dernier reçoit son bordereau de taxation, au contraire des impôts indirects, noyés dans le prix des biens et des services. Cette mauvaise réputation, largement répandue dans toutes les couches de la population, sert de levier à une vaste offensive contre la progressivité de l'impôt direct. Aux Etats-Unis, le multimillionnaire Steve Forbes, candidat républicain à la présidence, fait campagne pour un taux unique de 17%. En Allemagne, les libéraux en pleine déroute tentent de se refaire une santé électorale en prônant une atténuation de la progressivité de l'impôt, jugée «confiscatoire».

L'argumentation des «réformistes» se garde bien sûr d'évoquer l'effet le plus concret d'une telle mesure: moins d'impôts pour les revenus élevés. Elle s'appuie plutôt sur une apparente logique qui associe fiscalité plus légère et croissance économique pour le bien-être de tous. L'impôt direct pénalise l'épargne et décourage l'effort et l'initiative individuels, au détriment du dynamisme des entreprises. Le livre blanc des grosses têtes de l'économie helvétique entonne la même antienne.

Malheureusement pour les «réformistes», les faits économiques ont la vie dure. Comme le rappelle l'hebdomadaire *Die Weltwoche* (25 janvier 1996) l'augmentation de la pression fiscale aux Etats-Unis n'a pas empêché l'épargne de croître. Pas plus que la très forte progressivité de l'impôt en Suède n'a empêché ce pays, au cours des vingt-cinq dernières années, de connaître une croissance économique plus dynamique que la Suisse.

Il faut faire un sort à cette psychologie de bazar qui prétend que l'impôt tue l'effort: si les bénéficiaires de revenus confortables s'investissent dans leur travail, c'est plus par intérêt, par ambition que pour empocher quelques milliers de francs supplémentaires. Par contre, le fait est établi qu'au cours des dernières années, la disparité entre les revenus s'est considérablement accrue. Dès lors des cadeaux fiscaux aux privilégiés ne sont pas de mise. Bien au contraire. Les besoins sociaux, qui résultent autant du vieillissement de la population que d'un marché du travail déprimé exigent un effort supplémentaire des contribuables aisés. ■

Vous avez dit social?

(jd) Au cinéma, au théâtre, dans les musées et les transports publics, pour les services bancaires et pour de nombreuses prestations encore, les personnes âgées bénéficient de prix et de tarifs réduits, le fameux tarif AVS. Le troisième âge en Suisse est-il donc sur la paille? Si l'on en croit les données statistiques disponibles, tel n'est pas le cas. Un relevé fiscal selon les classes d'âge effectué dans le canton de Zurich en 1991 indique que les retraités disposent d'une fortune nette moyenne plus de trois fois supérieure à celle des actifs. Leur revenu net moyen est légèrement moins élevé que celui des 35-65 ans mais supérieur à celui des 20-35 ans. Certes de nombreuses personnes âgées ne roulent pas sur l'or et les valeurs moyennes indiquées ci-dessus cachent des disparités plus marquées que celles qui existent entre les actifs.

Il n'en reste pas moins que ces privilèges accordés au troisième âge constituent une aberration du point de vue de la politique sociale. D'une part ils sont accordés à une classe d'âge financièrement très hétérogène et favorisent donc des personnes qui n'en ont nul besoin, au détriment d'individus plus jeunes dans le besoin. D'autre part, en abaissant le coût de certaines prestations, ils imposent aux retraités les plus démunis des choix de consommation qui ne correspondent pas forcément à leurs besoins. Une politique véritablement sociale consisterait à garantir un revenu décent à toutes les personnes âgées, notamment en adaptant les prestations complémentaires à l'AVS, afin qu'elles puissent satisfaire librement leurs désirs. ■

L'emploi d'abord

(jd) Les syndicats de la chimie bâloise ont finalement cédé aux exigences patronales: à l'avenir, ils ne participeront plus à la première phase des négociations salariales qui se dérouleront au sein des entreprises (DP1245).

Les salariés valaisans de Ciba-Geigy, par contre, continuent la lutte, puisqu'ils ont porté le conflit devant l'office cantonal de conciliation. Dans une région fortement touchée par le chômage, ils ne revendiquent pas d'augmentations salariales. S'ils tiennent à la présence syndicale lors des négociations, c'est pour obtenir des garanties quant à l'emploi, voire même la création de nouvelles places de travail. Ils proposent donc un pacte pour l'emploi, une manière de renouveler

Un exercice raté

PRINCIPE DE BASE

Défini en 1987 par la commission Brundtland, inscrit en 1992 dans la convention de Rio, il fait obligation aux 182 Etats signataires, dont la Suisse, de prendre les mesures indispensables à son respect.

(jd) Développement durable: développement qui répond aux besoins actuels de la population sans léser ceux des générations futures. Le principe est simple et relève du sens élémentaire de la survie de l'espèce. Si simple soit-il, son application, par contre, heurte de front les habitudes et les intérêts en place. Illustration.

La Suisse fait en général figure d'élève appliqué lorsqu'il s'agit de respecter le droit international. En mars 1993, le Conseil fédéral charge un groupe de travail interdépartemental (IDARio) – 17 offices représentés – d'élaborer un plan d'action, de manière que notre pays puisse faire bonne figure lors du premier bilan de l'après Rio que tirera l'ONU en 1997.

Le rapport présenté la semaine dernière est bien décevant. Il se contente simplement d'énumérer les thèmes environnementaux et de politique du développement pertinents pour la Suisse. Pas trace d'un programme qui refléterait une conception globale et cohérente de l'action publique, d'une stratégie opérationnelle traduisant l'exigence du développement durable. Aussi le Conseil fédéral a-t-il prolongé le mandat d'IDARio qui doit présenter ce plan d'ici le milieu de l'année prochaine.

On peut douter qu'à cette échéance le résultat soit atteint. En effet, la révision et la coordination des activités de l'Etat, dans la perspective du développement durable, constituent une opération hautement politique. Il s'agit de trouver un dénominateur commun à la politique financière, économique, des transports, de l'environnement notamment. Comment des fonctionnaires, aussi compétents et haut gradés soient-ils, habitués à défendre d'abord leur territoire, pourraient-ils soudain faire sauter les cloisons administratives et remettre en question leurs perceptions et leur manière d'agir?

Ces péripéties mettent en lumière la faiblesse de notre système gouvernemental et de son administration dès lors que se posent des problèmes qui débordent le strict cadre départemental. Or ces problèmes sont de plus en plus nombreux qui exigent coopération et coordination au sein de l'administration. Dans la perspective de la votation de juin prochain sur la réforme du gouvernement et

de l'administration, on s'interroge sur les fonctions des futurs secrétaires d'Etat que le Conseil fédéral a bien de la peine à esquisser. Voici une illustration toute trouvée: en matière de développement durable, un secrétaire d'Etat, répondant directement devant le Conseil fédéral, aurait l'autorité politique et la disponibilité nécessaires à une telle tâche. ■

EN COULISSES

Produit d'avenir, le CD-Rom est pour certains une cause de soucis dans le présent. Par exemple pour cet officier général qui avait égaré le fameux disque du colonel Nyffenegger, d'ailleurs livré sans appareil de lecture! Par exemple aussi pour les innombrables instances mêlées à la production et surtout à la traduction (complètement loupée) en allemand du CD-Rom de propagande pro-helvétique Swiss Click. La NZZ s'énervait sur une pleine page (le 27 février), la Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger se souvient de Séville (La Suisse n'existe pas), Suisse Tourisme dégage toute responsabilité et la centrale de Pro Helvetia perd son temps et ses nerfs à se défendre – sans être directement attaquée.

JFK, alias Jean-François Kurz, futur président du Lausanne-Sports et ancien fondateur-associé de la banque privée genevoise Gutzwiller, Kurz & Bungener, a droit aux ambiguës félicitations du magazine alémanique *Bilanz* (2/96) pour ses talents d'investisseur innovatif. C'est lui qui avait placé en 1988 le premier emprunt public étranger en francs et à taux variable, pour le compte de la Banque nationale d'Algérie. Plus récemment, il a joué les intermédiaires utiles en faveur de Milan Panic, ancien ministre-président de Yougoslavie.

JFK n'est d'ailleurs pas innocent dans l'importante prise de participation au capital d'Hoffmann-La Roche par Pharma Vision, l'un des fleurons de l'empire financier de Christoph Blocher et de son allié Martin Ebner, terreur de l'UBS.

A la tête du groupe BZ (= Bank Zurich), le même Martin Ebner est un financier heureux. Selon *Facts* (8/96), il aurait encaissé en quatre ans près d'un milliard de francs à titre d'honoraires. Pour la seule Pharma Vision, dont il détient 17% d'un capital principalement aux mains de Christoph Blocher, il a touché un chèque annuel de plus de 2 millions. Presque autant que l'administrateur du BZ-Trust, le banquier socialiste (?) Kurt Schiltknecht. ■

●●●

l'action syndicale dans une situation économique difficile. Une manière aussi de désavouer les revendications de leurs collègues bâlois, trop ponctuelles et traditionnelles, et qui n'ont pas rallié une majorité significative des salariés de la ville rhénane. ■

L'affaire Bossard Consultant dévoile une fois de plus les dysfonctionnements du gouvernement vaudois. Les couacs du consultant parisien, aujourd'hui montré du doigt, mettent à jour un choc des mentalités. Tout ce gâchis hypothèque gravement le redressement des finances et risque de faire éclater le gouvernement. Trois commentaires.

Le choc des cultures

LE DÉCLIC

On en sait aujourd'hui plus sur le «coup» du député socialiste Roland Troillet, qui a révélé les faux frais de BC au Grand Conseil. Ils étaient deux commissaires de gestion à avoir repéré «les irrégularités», le 8 février. Le fonctionnaire directeur du projet ayant été avisé, une prochaine visite était agendée au 22 février. Entretemps, les corrections n'ayant pas été faites, «nous nous sommes énervés», explique à 24 H. le radical Frédéric Grognez, qui en a d'abord informé la Commission de gestion, se faisant prendre de vitesse par le député Troillet.

(vb) Le *Journal de Genève et Gazette de Lausanne* (1.3.96), proche de l'Entente bourgeoise, réclame avec une ironie cinglante dont on a peu l'habitude ici, la tête du ministre des finances, l'UDC Veillon. Après les graves manquements qui ont conduit à l'affaire Buffat, l'absence de contrôle dans le développement de l'informatisation de l'Etat, les maladroites se succédant dans le déroulement d'Orchidée II, les couacs de l'information (la Serre aux Orchidées, l'information sélective, voir DP 1218), la barque du gouvernement prend l'eau.

«L'Etat n'est pas en cause», ont affirmé, adeptes de la méthode Coué, les quatre délégués du Conseil d'Etat, en conférence de presse le 29 février, se défendant d'une quelconque responsabilité dans l'affaire des notes de frais de Bossard Consultant (BC). Et le contrôle incombant à l'Etat? Il n'a pas été effectué, comme c'était pourtant prévu dans le contrat, sans que personne ne s'en étonne. Des milliers de notes de frais pour douze mois sont en effet arrivées toutes ensemble fin janvier 96, sur l'initiative du haut fonctionnaire en charge d'Orchidée II. Notons que les avances, elles, ont été payées mensuellement.

Un contrat généreux

Le train de vie spendieux des consultants semble n'avoir jamais étonné personne au Château. L'énorme montant des frais (en particulier notes de taxis pour des dizaines de milliers de francs, de restaurants, élevées) était avalisé comme par avance, puisque d'emblée le contrat l'autorisait. Ce contrat entre BC et l'Etat de Vaud, qui aurait coûté une dizaine de milliers de francs en honoraires (cf 24 H. 1.3.) incite lui-même au gonflement des frais, puisqu'un plafond de 18% était prévu, parallèlement au choix de ne régler que sur justificatifs! Si c'est la pratique dans ce type de contrat, ne pouvait-on la contester? Aujourd'hui on ne peut qu'ironiser en constatant que sur un maximum autorisé de 960 000 francs, BC fournit pour 958 117 francs de justificatifs. Molière, qui excellait à se moquer des nouvelles castes, n'aurait pas raté les consultants.

Une affaire mal emmanchée dès le départ, ont dit les observateurs à propos d'Orchidée II. Payer un médiateur permettant de déléguer la responsabilité politique de tailler dans les budgets constituait une gageure en soi; le faire sans lui donner mission de tâches constructives était risqué. Le choisir parisien sans avoir réfléchi à la relation ambiguë liant les

Romands à leurs voisins, qui les considèrent souvent comme de lointains cousins de sous-préfecture, n'était pas sans danger.

Certes, la découverte de quelques frais purement privés, dans la masse du tout, relève de l'anecdotique. Mais cette goutte qui fait déborder le vase, sapant définitivement la crédibilité du consultant, et entraînant avec elle celle du gouvernement, révèle aussi un choc de cultures, largement prévisible. D'un côté, le culte de l'esbroufe, de l'autre l'esprit besogneux et la méfiance face à l'ostentation. BC est désormais nu (mais sa nudité coûte cher). Comment croire au sérieux d'une démarche, quand la désinvolture administrative est ainsi dévoilée? Il ne faut pas s'étonner qu'à cette occasion, l'éthique revienne en force, portée par la presse et par le simple citoyen. On n'a pas supporté le double langage: faites ce que je dis ... de la part d'experts engagés pour faire économiser à l'Etat, à l'issue du processus 339 millions et 2000 postes de travail, dans une période où le moindre contribuable, le moindre fonctionnaire a été appelé à se serrer la ceinture. Même si comme l'a dit, marri, Jacques Martin, ministre de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, «en France, ce sont des choses tout à fait logiques et on en discute, sans que ça prenne une ampleur de ce genre». ■

Du bon usage des notes de frais

(jg) En Suisse, le petit monde des consultants a des habitudes, sinon frugales, du moins assez austères en matière de notes de frais. Pour des travaux impliquant des déplacements fréquents, il est usuel d'estimer les frais entre 5 et 10% du montant total des honoraires. Lorsqu'il s'agit de travailler à l'étranger ou de faire venir des consultants d'un autre pays, une proportion de 12% peut être envisagée.

Il s'agit là d'un chiffre qui sous-entend une intervention de longue durée sans allers-et-retours quotidiens. Les différences de comportement entraînent parfois des écarts de coût très sensibles. L'Helvétie ou le Batave voyagera en tramway, mais l'Allemand louera une grosse voiture et le Français un petit véhicule...L'Anglais voudra le meilleur hôtel, ça fait partie du standing!

Il est ainsi très difficile de faire comprendre à des consultants français que l'on peut aller à peu près partout en Suisse avec le train et qu'il n'est pas nécessaire de prendre systématiquement un taxi! La fixation de la règle du jeu est essentielle lorsque l'on a à

faire avec des entreprises peu familières de nos us et coutumes. Pour des consultants venus de Paris, les remboursements des frais de déplacement peuvent s'effectuer sur la base de la 1^{ère} classe avec l'abonnement demitarif. Les frais d'hébergement se négocient avec les hôteliers, souvent disposés à consentir des rabais substantiels pour une clientèle assurée de revenir fréquemment.

Il ne s'agit pas non plus de se montrer exagérément pointilleux. Les consultants subissent, de la part de leur entreprise, une très forte pression pour assurer une rentabilité maximale. L'ordinaire des soirées du conseiller d'entreprise en voyage est fait bien davantage d'heures passées devant l'écran d'un portable que de tournées des grands ducs. Un – léger – laxisme dans les notes de frais est souvent considéré comme un exutoire admis aussi bien par le client que par le consultant. Cette souplesse s'exerce dans le domaine alimentaire. La bouteille de champagne partagée à trois ou quatre à l'apéritif, voilà qui est admis, tout comme la boîte de chocolat Sprüngli ramenée de Zurich. Il est de toute façon rare de voir un client exiger des justificatifs. Encore une fois, la négociation initiale est essentielle. Mais pour qu'elle soit profitable aux deux parties, encore faut-il bien comprendre l'autre, ce qu'il est et ce qu'il veut.

Les Suisses, habitants d'un petit pays, ont l'habitude de composer avec les différences culturelles. Une des erreurs les plus communes, lorsque l'on travaille avec des consultants étrangers, surtout en provenance d'une grande nation, est de croire qu'ils sont comme nous et qu'ils vont être attentifs à nos manières d'être. La déconvenue peut être lourde. Notre bonhomie leur semblera de la balourdise et la confiance aisément donnée de la naïveté. Et après tout, si le client est naïf, pourquoi ne pas en profiter, oh, pas beaucoup, juste un tout petit peu, jusqu'au jour où... ■

Pas de politique sans crédibilité

(vb) La déstabilisation dont est victime le Conseil d'Etat vaudois échappe, désormais, à l'argumentation rationnelle. Certes, il est possible d'expliquer que les notes de frais de Bosssard Consultant seront passées au filtre, que les factures abusives seront éliminées. Cela serait pertinent par temps calme. Mais hélas, le baromètre a plongé. Comment dans un climat aussi détérioré entreprendre l'assainissement des finances? Car tout reste à faire et à obtenir; et les économies et les nouvelles recettes fiscales. Comment un chef des Finances décrédibilisé aurait-il l'autorité requise pour les imposer?

Déjà on affirme que la réforme fiscale, de

bonne qualité pourtant, est compromise. Or si elle échoue, l'unité du Conseil d'Etat risque d'éclater. La gauche, qui a dû prendre sur elle, même en critiquant ou renâclant, l'impopularité des économies, n'acceptera jamais que la droite refuse un effort fiscal requis pour l'essentiel, de surcroît, par la législation fédérale, d'ici 2001.

Le maintien de P.-F. Veillon, affaibli, fait courir les plus grands risques au canton. Car l'objectif de rétablir non l'équilibre des comptes, mais au moins l'équilibre du compte ^ de fonctionnement (déficits pas supérieurs aux amortissements) est incontournable. Une rocade entre les conseillers d'Etat semble la réponse attendue. La décision en appartient au Conseil d'Etat. Mais elle n'aurait de sens que si le nouveau titulaire obtient l'engagement, non seulement du Conseil d'Etat, mais des groupes et des partis, de pouvoir mener sur les deux fronts (économies et fiscalité) la réforme des finances. Jusqu'à l'équilibre du compte de fonctionnement. La faiblesse de P.-F. Veillon arrange trop de monde. Le changement de titulaire serait inutile sans réaffirmation de l'objectif et sans rétablissement de l'autorité. A défaut, la galère voguera. Quand ces lignes paraîtront, on saura quelle décision (ou non-décision) aura été prise, dans l'attente d'une conférence de presse. ■

MÉDIAS

Depuis le 1^{er} mars RaBe (Radio Bern) émet son programme régulier. Il s'agit d'une radio non-commerciale travaillant avec un minimum de salariés et un maximum de dévouement. Le pari est difficile. L'exemple de LoRa à Zurich permet de démontrer qu'il peut être tenu.

Le *TagesAnzeiger* relance le magazine zurichois *Bonus* fondé il y a trois ans par Roger Schawinski. Tous les abonnés, même non-zurichois, du *Tagi* ont reçu le nouveau *Bonus*. Il s'agit d'un élément dans la tentative d'intéresser les jeunes à la presse écrite.

Le publicitaire bâlois Markus Kutter est historien. Il essaie depuis longtemps de mieux faire comprendre le rôle de 1798 dans la naissance de la Suisse moderne. C'est ainsi qu'il publie semaine après semaine l'histoire de cette période de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle dans la *Basler Zeitung* du lundi. Actuellement il relate les événements de la fin de l'ère napoléonienne quand le retour de l'Ancien Régime menaçait la souveraineté des cantons de St-Gall, des Grisons, de l'Argovie, de la Thurgovie, du Tessin et du Pays de Vaud. Chaque article est complété par l'indication de livres sur la période considérée.

Entre le trax et le bénitier

Entre tradition et modernité, le «discours» politique valaisan balance. Analyse de quelques paramètres idéologiques autour de projets mobilisateurs ou de faits politiques marquants.

RÉFÉRENCE

Tribuns et Tribunes
Le discours politique en
Valais, sous la direction de
Suzanne Chappaz-
Wirthner et Claudia
Dubuis, Cahiers d'ethnolo-
gie valaisanne, no. 4. Ed.
des Musées cantonaux du
Valais, Sion, 1995.

(vb) Le Laboratoire valaisan de recherches en ethnologie régionale étudie le fait politique dans nos sociétés, dans le droit fil de l'anthropologie «rapatriée», selon le mot de Georges Balandier. Ce regard porté sur des terrains qui nous sont proches, selon des démarches appliquées aux sociétés autres, est diversement fécond, mais toujours interpellateur, si l'on en juge par cette livraison de textes.

Le Valais, qui est resté jusqu'à l'aube du 20^e siècle une société paysanne, a encore un pied dans la tradition et un autre dans la modernité, ce qui en fait un champ d'investigation particulièrement riche. L'analyse des trois campagnes valaisannes pour les J.O. montre bien ce balancement de l'archaïque au contemporain, lorsque le canton tente de dessiner son identité vis-à-vis de l'extérieur.

La tradition, elle, inspire parfois des projets réactionnaires. Lorsqu'un mouvement politique conservateur émerge en Valais, c'est au catholicisme intégriste qu'il se réfère et même à Le Pen, comme le montre l'article consacré au Mouvement conservateur et libéral valaisan, en 1985, qui sombra peu après, avec le décès de deux de ses fondateurs. Dans la mouvance de droite, le vieux pays s'est aussi longtemps distingué par un monopole de la presse écrite, avec le règne d'André Luisier sur le *Nouvelliste Valaisan*. Une étude sur ce quotidien rappelle comment les consignes de vote étaient répercutées il y a encore une dizaine d'années, dans ce journal faiseur d'opinion, par la reproduction en fac-similé des bulletins de vote, sur lesquels figuraient un oui ou un non, calligraphiés à la main pour le «bon» vote!

Hierarchie sacrée

Le lien entre le politique et le religieux est parfois très étroit en Valais, comme ce fut le cas au sein de ce Mouvement conservateur et libéral valaisan, né dans le giron du parti démocrate-chrétien. Il se caractérisait par des emprunts idéologiques à l'extérieur (Ecône), ce qui lui fut sans doute fatal. La majorité des membres du Mouvement conservateur croyaient à un ordre «de droit naturel» régissant tous les aspects de la vie en société, ce qui légitime l'immutabilité des structures établies, de droit divin. «Le modèle de la nature est le modèle aristotélicien d'un monde fini et hiérarchisé qui justifie l'inégalité», expliquaient ses membres, par ailleurs admirateurs de Pinochet pour sa lutte contre le communisme, de Le Pen pour sa lutte contre l'immigration, dont les «vagues submerge-

ront notre civilisation» (extraits du discours de Le Pen à Sion, en 1984, entièrement repris dans *Le Nouvelliste* sur l'initiative d'André Luisier, se disant persuadé qu'on comprendra «pourquoi je suis d'accord avec un homme qui dit aujourd'hui ce que j'écris depuis 36 ans»). Disparu en 1987, le Mouvement a été remplacé en novembre 1995 par le tout récent Mouvement chrétien conservateur valaisan, lui aussi proche d'Ecône, et dont André Luisier et René Berthod, de l'ancien Mouvement, sont parmi les fondateurs.

La nouvelle frontière des Valaisans

L'analyse des trois campagnes de candidature pour l'organisation des Jeux olympiques d'hiver, 1963, 1969, 1994, est l'occasion de se pencher sur les coalitions d'intérêt (et même les «affaires» – déconfiture Savro; procès d'une partie des membres du comité de candidature) autour des différents projets olympiques, mais surtout sur les images et les symboles mis en avant pour emporter le morceau, tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. Appuyant leur recherche de crédibilité sur une identité valaisanne puisant tantôt dans le passé tantôt dans les chantiers du présent, les promoteurs (au sens large) du dernier projet olympique exaltaient l'esprit pionnier. De la transformation de la plaine marécageuse du Rhône en verger, de la métamorphose de l'alpe de Mondzeu en grande station (Verbier), le tourisme apparaît comme la nouvelle frontière des Valaisans. Face à ces bâtisseurs, les opposants à la candidature valaisanne aux J.O. sont rejetés dans un passé, stérile cette fois, comme des ennemis du progrès.

Notables-bâtisseurs

La recherche du consensus autour de la campagne préolympique de 1963 a puisé dans la symbolique religieuse – le nouvel évêque de Sion étant bien heureusement intronisé pendant cette période. Lors de la campagne de 1969, si le passé est évoqué, c'est, dans ce cas, pour glorifier l'esprit créatif des Valaisans, «qui ont accroché les bisces à la montagne, ont construit les belles églises de pierre, ont planté la vigne sur les rochers».

La campagne de 1994, qui devait déboucher sur les jeux de 2002, attribués, on le sait, à Salt Lake City, cherchait à amadouer les écologistes avec le label «équilibre entre tradition et modernité». Mais l'esprit d'entreprise resurgit, omniprésent, révélateur d'une proximité d'intérêts des notables-bâ-

L'INVITÉ DE DP

Associations lucratives sans but ?¹

Pas un jour qui ne nous serve son lot de louanges des vertus de la privatisation des activités économiques et des services. Qu'en est-il du domaine relevant du social et de la santé?

**JEAN-PIERRE
FRAGNIÈRE**

Professeur à l'EESP
(Ecole d'études sociales et
pédagogiques, Lausanne).

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à
ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Jean-Pierre
Fragnière
Composition et maquette:
Valérie Bory, Jean-Luc
Seylaz
Secrétariat:
Murielle Gay-Crosier
Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

Le téléphone, le train, la buanderie, l'établissement médico-social et même la prison, pour ne citer que des exemples, sont promis à des cures de jouvence et d'efficacité grâce aux vertus de la concurrence et de la *responsabilité*.

Plus discrètement, le mouvement s'est développé dans les domaines du social et de la santé. Au cours des dernières années on a vu fleurir des associations et des fondations qui se proposent de fournir des prestations dans le vaste champ d'application de la sécurité sociale, au sens large du terme.

Souvent ces initiatives sont l'expression d'un modèle traditionnel en Helvétie. Quand un nouveau problème est détecté, les milieux concernés se mobilisent et développent des projets. Ils rassemblent des forces *privées*, et des ressources ; ils construisent un premier réseau institutionnel. Peu à peu, les pouvoirs publics prennent le relais pour garantir la solidité du système et assurer l'accès de tous aux prestations. C'est un schéma de ce type qui a conduit (par exemple) à la mise en place des équipements pour les personnes handicapées. Très fréquemment, l'étiquette « privé » subsiste, mais l'essentiel des budgets est couvert par des fonds publics.

Contrôle déficient

Ce qui est apparemment nouveau, c'est la démarche inverse. Des tâches assumées depuis belle lurette par les pouvoirs publics sont « privatisées » ou confiées au secteur associatif. L'opération s'est accompagnée d'une intense revalorisation de la « vie associative » et de son moteur qui est ou devrait être le bénévolat. Voilà des perspectives fort réjouissantes qui font appel à la mobilisation de la générosité individuelle et des solidarités collectives. On a chanté le renforcement du lien social, la pro-

motion d'une nouvelle citoyenneté, la vertu des interventions de proximité sur un refrain de lutte contre les phénomènes bureaucratiques et les rigidités institutionnelles. Qui oserait mettre en doute ces valeurs et se montrer réticent devant un tel bouillonnement d'innovations sociales ? Presque personne, mais...

Il y a association et association. La contribution de ces milliers de petites « sociétés » au fonctionnement de la démocratie doit être appréciée à sa juste valeur et même encouragée, le cas échéant en soutenant le bénévolat par quelques coups de pouce au fonctionnement qui peuvent prendre la forme de subventions.

Que penser en revanche de ces vastes organisations qui gèrent de gros budgets à base de ressources publiques, un personnel qui se compte par centaines tout en se coiffant de la forme associative, les comités étant bien garnis d'élus et de notables fréquemment recrutés par cooptation ? C'est là que la dérive menace. On peut voir apparaître un étrange capitalisme associatif, plutôt sauvage et fort peu social, où les intérêts corporatistes ont chassé les bénévoles et les subventions publiques les dons, où une part croissante des prélèvements obligatoires échappe au contrôle des élus du peuple. Nombre d'associations en viennent à fonctionner selon un principe monarchique ou féodal qui place leurs dirigeants à l'abri de tout contrôle de leurs mandants. Dans trop de cas on peut se demander ce que sont devenus ces principes politiques fondateurs que sont la transparence, l'impartialité et la rigueur dans l'emploi des fonds publics.

Chasses gardées

Cette forme du « Moins d'état » peut conduire à la constitution de chasses gardées, de réseaux plus ou moins étanches, de bassins de clientélismes et dans le pire des cas à des malversations explicites. La Suisse serait-elle à l'abri de comportements du type de ceux qui ont agité l'ARC, en France ? Au delà de ces péripéties, la question qui se pose est beaucoup plus fondamentale. On devine que l'atomisation des sociétés, la délégitimation de l'intérêt général et le déclin du politique vont de pair. En délégitimant les pouvoirs publics de tâches et de responsabilités qui touchent de très près la gestion de l'intérêt général, on risque de transformer la démocratie, fût-elle à haute dose de fédéralisme et de subsidiarité, en une coquille bien vide. ■

¹ Ce titre quelque peu provocateur est emprunté à Pierre P. Kaltenbach, éd. Denoël. Paris, 1995.

...
tisseurs impliqués dans le développement touristique, comme le révèle cette citation: «Compatriotes valaisans, j'espère que nous serons dignes de nos prédécesseurs (...) qui avaient osé créer barrages et remontées mécaniques, points d'ancrage de notre économie» (un promoteur de Veysonnaz, dans la quête de signatures pour le comité de soutien).

Le récit fondateur, en Valais, apparaît bien la fois ancré dans la tradition (grandeur et dureté de la civilisation alpine) et dans la modernité (le syndrome de la pelle mécanique, selon la formule d'un des auteurs). ■

Légiférer sur la dignité ou sur la sécurité ?

Comment tenir compte de la dignité de la créature dans la législation? Alors que ce concept est crucial en ce qui concerne l'être humain, son extension à l'animal - et au végétal - n'est-elle pas problématique? L'initiative (aboutie) sur la protection génétique propose d'ajouter un article constitutionnel qui au nom de la dignité de la créature interdirait toute manipulation du patrimoine génétique des animaux et exclurait la «brevetabilité» du vivant.

REPÈRES

La Confédération édicte des prescriptions sur l'utilisation du patrimoine germinal et génétique d'animaux, de plantes et d'autres organismes. Ce faisant, elle tient compte de la dignité de la créature et de la sécurité de l'homme, de l'animal et de l'environnement; elle protège aussi la multiplicité génétique des espèces animale et végétale. (art. 24.3 de la Constitution fédérale actuelle).

(ge) Face à cette position dogmatique, il y a une position «raisonnable», qui veut tenir compte de la sécurité et de la santé des personnes, des menaces pour l'environnement et de la douleur infligée aux animaux. C'est la ligne du Conseil fédéral: l'amendement de quelques textes législatifs rend inutile l'addition d'un article constitutionnel restrictif.

- Le droit sur les denrées alimentaires: l'ordonnance du 30 juin 1995 précise à l'art. 15 que les organismes génétiquement modifiés destinés à être remis au consommateur sont soumis à une autorisation délivrée par l'Office fédéral de la santé publique, après consultation de l'Office fédéral de l'agriculture, de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage et de l'Office vétérinaire fédéral. Lors de la remise au consommateur (art. 22 et 23), ces produits devront porter la mention «produit OGM».

- Le droit sur les substances chimiques: la loi actuelle (1969) ne vise pas les effets toxiques que peuvent provoquer des organismes, lacune à combler. La procédure de consultation est en cours.

- Protection contre les accidents majeurs: l'ordonnance de 1991 sur la protection contre les accidents majeurs règle les questions de sécurité lors de l'utilisation de micro-organismes dans les laboratoires et les établissements de production; les cantons sont responsables de son exécution. Elle a servi de base pour la création de la Commission suisse interdisciplinaire pour la sécurité biologique (CSSB), qui expertise les demandes de dissémination d'organismes génétiquement modifiés. La lacune la plus importante de ces dispositions est l'absence d'une obligation d'annoncer les objets particuliers.

- Le droit sur la protection de l'environnement: avec l'adoption de la nouvelle LPE en décembre 1995, le génie génétique entre explicitement dans le champ d'application de la loi. Ainsi, l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement (essais de dissémination à titre expérimental et mise dans le commerce de produits) est soumise à autorisation (tout comme l'utilisation de ces organismes dans les laboratoires). Est instituée une Commission d'experts pour la sécurité biologique, conseillant l'OFEPF, et remplaçant la CSSB. Cette révision semble donc pallier en partie les lacunes de la protection contre les accidents majeurs.

- Le droit sur les épidémies: En l'état actuel, la manipulation d'agents pathogènes qui peuvent provoquer chez l'homme des maladies transmissibles, n'est soumise qu'à une réglementation partielle (obligation de prendre toutes précautions utiles, et obligation de posséder une autorisation); manquent des dispositions concernant la manipulation d'agents pathogènes dans des systèmes confinés, lors de l'importation, de l'exportation et du transit ainsi que lors du transport, de la dissémination à titre expérimental et de la mise dans le commerce.

- Droit sur la protection des animaux: La modification du patrimoine héréditaire des animaux par les méthodes du génie génétique n'est pas interdite à l'heure actuelle. Aux termes de la loi sur la protection des animaux, (adoptée en 1991) personne ne doit, de façon injustifiée, imposer aux animaux des douleurs, des maux ou des dommages. Ainsi, une part des expériences animales en génie génétique est déjà soumise à autorisation; le contrôle est effectué par des commissions cantonales. Lacune importante, la loi ne réglemente pas l'élevage, y compris les interventions par les méthodes du génie génétique.

- Droit sur la protection des travailleurs: La Suisse devra harmoniser sa législation avec celle de l'Europe (en particulier la directive CE 90/679/CEE, concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail).

- Droit sur les médicaments et vaccins: Une autorisation de la Confédération est requise pour la fabrication de produits immunobiologiques dans le domaine de la médecine humaine, alors que la production de tous les autres médicaments est soumise à une autorisation cantonale! Les essais cliniques de médicaments sur l'homme doivent être approuvés par la commission d'éthique cantonale compétente et annoncés à l'Office intercantonal du contrôle des médicaments, appelé d'ailleurs à disparaître pour faire place à une organisation fédérale.

Ce patchwork vaut certes mieux qu'une législation étouffante, mais n'y a-t-il pas risque de compliquer les procédures ou de laisser, par inadvertance, des échappatoires? La balle est dans le camp du parlement qui débat en sous-commission, pour le moment, d'un contre-projet à l'initiative pour la protection génétique. ■